



Conflit sur règlement d'une condamnation

Par **bougui**, le **04/11/2009** à **18:14**

Bonjour,

l'année dernière j'ai rencontré quelques problèmes financier Suite à une facture non réglé d'un montant de 1851.11€ je fût condamné à payer la somme de 2104,58€ suite à une requête du tribunal de commerce. Règlement que j'ai adressé dans sa totalité.

Maintenant l'huissier me réclame un relicat de 386.38€ pour acte de procédure et montant du droit art 8.

Ma question est la suivante, doit-je obligatoirement payer cette somme car elle est justifiée, ou n'est-elle pas justiliée du fait que la condamnation porte que sur les 2104.58€ déjà réglé.